

Michel Botella  
☎05.59.64.56.27  
MB/EB 089/00

**Groupe Risques Majeurs**  
**S3PI Estuaire de l'Adour**  
**n° 5**  
**Réunion du 18.10.2000 15h**  
**Mairie du Boucau**

Participants : liste en annexe.

Excuses : MM. AURIAUT, MILH et MALET (NOVATRANS).

Excuses faxées du Cdant Tristant. Il annonce le prochain appel d'offre pour l'étude de risques portuaire. Abrogation du décret de 1951. Nouveau décret du 18.07.2000 ( J.O 209 du 09.09.2000)

Le Président et le Cdant Geisler évoquent la surprenante réunion plénière du S3PI du 13.09.00 en particulier les dialogues sur ADA et le refus de donner la parole à Environnement Intervention.

M. BOTELLA fait état qu' il doit rencontrer le S/P.

Le CR du 21.06.00 est adopté. Le Président remercie M. BOTELLA pour ce travail.

Ordre du jour:

Maïsica : M. IZAC fait état de la 2ème.enquête publique, jusqu'à ce jour, concernant l'extension des capacités des silos . La précédente sur l'extension du séchoir a porté sur 4 remarques : bruit, poussières, transports, réception TV. Remarques prises en compte pour lesquelles des réponses sont déjà apportées et le seront pour les autres.

M. CLAVERIE note avec intérêt que le trafic camions ne va pas augmenter.

Avec les participations de Mme M. Boulay et de M. X. Sanz, Contrôleurs des transports (DDE Bayonne) le thème du **TMD** est à nouveau abordé sur le scénario **d'un nécessaire isolement d'un camion de TMD dans le secteur.**

Les autres aspects : **agglomération, port, RD85, futur barreau nord** sont évoqués sur le plan de la concertation et de l'information du public.

**Avec quelles procédures, de quel SIDPC 64 ou 40, pour tel cas particulier ou situation inhabituelle pouvant lier le port, la route et le fer, voire l'aérien dans le cas d'un accident TMD peut-il être géré tout en tenant compte du savoir faire des pompiers dans l'intervention sur l'accident a terre jusqu'à l'évacuation des populations .**

Pour le feu à bord de navire, le GRM estime que l'étude des risques devra faire des propositions sur cette situation latente.

C'est, du reste, son rôle de faire avancer ce type de problèmes vers les autorités.

Autre nécessité : **la connaissance des flux** qui est a **actualisée** depuis la Charte Portuaire de 1997.

Le Président et le secrétaire solliciteront la FNTR, la Douane, la Gendarmerie. MM. BIREMONT, CHAPRIER et IVANDEKICS fourniront leurs éléments.

M. P. AVEZARD fournira **les différents plans de secours relatifs a ce secteur** et recueillera **les différents itinéraires d'accès au port.** Il note **3 pistes :**

- **que le GRM ait la connaissance des produits, des flux, des risques transports**
- **la pertinence des plans et des différents acteurs dont, entre autre, le SIDPC 40**
- **la communication au GRM sur l' analyse des risques** par une personne qualifiée ainsi que **la présentation des plans** lors d'une prochaine réunion.

M. AMIEL fournira au GRM un relevé des différents PPI et POI du territoire S3PI. Il rappelle que, au vu de ce qui pourrait être des "manques" dans les plans de secours, la DRIRE dispose de moyens pour effectuer des études appropriées.

M. CHAPRIER annonce une augmentation du trafic de **40 %** pour l' an prochain pour une rotation actuelle de 16000 camions/an sur la Raffinerie du Midi.



**SNCF:**

M. BIREMONT remercie le GRM pour son invitation à cette réunion. Il nous informe que la veille un incendie s'est déclaré a bord d'une motrice électrique au triage de St Bernard. La particularité était qu'il y avait présence de pyralène. Le feu a été maîtrisé.

A la question du secrétaire portant sur la réglementation pyralène-PCB/PCT, M. AMIEL indique que seuls les transformateurs sont assujettis à la réglementation ICPE. Il en est ainsi des vieux transformateurs que récupère EDF à ANGET Blancpignon (ndr: voir étude intégration environnement industriel dans CHARTE ENVIRONNEMENT BAB+BOUCAU de E.I), par contre le transport, tel la motrice, échappe totalement à la réglementation ICPE.

M. BIREMONT indique que le pyralène a été remplacé dans tous les transformateurs fixes. Il poursuit en faisant état du récent **PLAN MARCHANDISES DANGEREUSES** portant essentiellement sur le fret marchandises. Il contient les informations relatives aux produits de LBC, ELF Soufre et RdMIDI. Ce plan est au PC Frêt, au chantier Débord (SERNAM) et au BOUCAU derrière la SAADEG. Il prévoit les interventions en cas de fuites et ou d'accidents.

M. IVANDEKICS rapporte le déraillement d'un wagon d'acétate de vinyle en 92 ou d'une fuite de méthanol sur TOULOUSE venant de LBC. C'est DIJON, au niveau national, qui gère ces accidents.

Concernant la messagerie, le secrétaire indique que c'est le sens de l'invitation à M. MALET qui devrait nous permettre d'avoir un aperçu du futur trafic important sur le Centre Euro-Frêt de MOUGUERRE.

Il indique qu'une intervention des pompiers a été effectuée récemment sur un container sur wagon à St Bernard qui venait du C.E.F. MOUGUERRE.

Le Président, revenant sur les propositions de M. AVEZARD dit qu'il est indiqué que le GRM soit informé du contenu de ces plans.

M. BIREMONT procurera, en lien avec M.BOTELLA, une synthèse du plan SNCF.

**Autres points :**

- PPI de Raffinerie du Midi et de LBC par M. AMIEL. **L'information vers les populations et sur l'alerte** feront l'objet d'une réunion publique pour TARNOS et BOUCAU ensemble. Des **plaquettes d'information** sont en cours de réalisation.
- Information sur infiltration de méthanol chez LBC. M. IVANDEKICS indique que la pollution est en voie de résorption. A la question de Mme BIRLE concernant l'étanchéité des autres cuvettes, M. AMIEL répond qu'un programme de réfection totale a été proposé par LBC ( coûts : 5500F/ m. linéaire, 1000F/m2 pour 25000 m2).
- Pollution récente venant de la SAADEG. M. CLAVERIE évoque la situation de cette entreprise, connue de longues dates pour ces rejets directs à l'Adour ,qui semblait avoir évoluer, a malheureusement rechutée, dans les rejets directs ainsi que la pollution des sols, photos à l'appui. M. AMIEL indique qu'une procédure juridique est en cours à l'initiative de la DDE Police des eaux et qu'après visite de sa part, 20 infractions ont été relevées et transmises au Procureur.
- Invitation à venir du Cdant Geisler pour la fête des pompiers ,à la Ste Barbe, le 08 décembre prochain après envoi de la liste du GRM par le secrétaire.
- **Prochaine réunion du GRM : mercredi 10 janvier 2001 à 15 h BOUCAU Centre Social.**

ANNEXE : PLMD SNCF BAYONNE  
Flash S3PI/GRM

Le secrétaire  
Michel BOTELLA



Environnement Intervention  
Michel Botella - Consultant  
64100 BAYONNE  
tél/fax 0559645627  
MB/EB89/00

**FLASH S3PI Estuaire de l'Adour**  
Annexe CR GRM n° 5 du 18/10/00

**Le Transport des Matières Dangereuses (suite n°2)**

Nouvelles réglementations 2001:

Comme tous les 2 ans, l'ONU rend applicables au 1er janvier 2001 ses nouvelles recommandations pour le TMD. Cette date constituera une étape essentielle dans l'harmonisation des réglementations applicables aux différents modes de transport.

En effet, le "Règlement type" des recommandations de l'ONU sera repris dans chaque règlement, ce qui constituera, pour la première fois dans l'histoire, un tronc commun facilitant grandement l'intermodalité au niveau des transports. Chaque réglementation est complétée par les particularités afférentes au mode de transport ( limites quantitatives en avion, équipement des véhicules en ADR ou arrimage des conteneurs en IMDG, par exemple).

Cette date est aussi marquée par l'introduction du nouveau règlement de l'AIEA pour les matières radioactives.

De nouvelles évolutions concernant les réglementations ADR et RID sont en cours pour une application au 1er juillet 2001 avec une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2002.

Ceci afin de faciliter la profonde mutation de ces règlements qui abandonnent leur système d'énumération des matières et leur classement sous des lettres de danger.

**Législation environnementale :**

**Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000** relative à la partie Législative du code de l'environnement.

Prévention des pollutions et des risques

**Arrêté du 10 mai 2000** relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

**Circulaire du 10 mai 2000** de Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement aux Préfets relative à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. ( Application de la directive Seveso II ).

**Décret n° 2000-892 du 13 septembre 2000** portant modification du code de la construction et de l'habitation et du décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique.


Eau :

Arrêté et circulaire du 14 juin 2000 relatifs aux niveaux de référence à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire. *Ndr : Avec la présentation du référentiel de qualité (niveaux relatifs aux éléments traces et aux composés traces) la circulaire contient les instructions techniques portant sur le prélèvement et l'analyse des déblais de dragage.*

Lecture :

La Société des Sciences Lettres & Arts de Bayonne publie les actes du Congrès des 16 et 17 avril 1999 : Passé, Présent et Avenir du Port de Bayonne. ( Secrétariat : 05.59.59.81.20 ). *Des membres du GRM/S3PI y apportent leur concours.*





**Groupe Risques Majeurs  
S3PI Estuaire de l'Adour  
Réunion du 18.10.2000 15h  
Mairie du Boucau**

Principaux thèmes abordés:

Excuses faxées du Cdant Tristant .Il annonce prochain appel d'offre pour étude sécurité portuaire. Abrogation décret de 1951. Nouveau décret du 18.07.2000 ( J.O 209 du 09.09.2000)

Le Président évoque le travail que représente les divers compte rendus de M.Botella peu reconnu au niveau du S3PI. Le Cdant Geisler évoque l'affligeante réunion plénière du S3PI en particulier les dialogues sur ADA et le refus de donner la parole à M.Botella.

Maïstica : enquête publique extension capacités silos jusqu'à ce jour. La précédente sur extension séchoir a porté sur 4 remarques : bruit, poussières, transports, réception TV.

Avec les participations de Mme M. Boulay et de M. X. Sanz, Contrôleurs des transports (DDE Bayonne) le thème du **TMD** traité dans le dernier compte rendu du GRM du 21.06.2000 est à nouveau abordé sous l'aspect d'un **nécessaire isolement d' un camion de TMD dans le secteur .**

Les autres aspects : **agglomération, port, RD85, futur barreau nord sont évoqués .**

**Quelle procédure, pour tel cas particulier en situation particulière pouvant lier le port, la route et le fer, voire l'aérien?**

**Le rôle du GRM** du S3PI pour faire avancer la prise en compte de problèmes.

**La connaissance actualisée des flux** depuis la Charte Portuaire de 1997.

**Solliciter** la FNTR, la Douane, la Gendarmerie par courrier du Président.

**Obtenir l'information du GRM**, par l'intermédiaire de **M. P. Avezard**, Adjoint SIDPC Préfecture 64, **sur les différents plans de secours**. M. Avezard relève **3 pistes** :

- que GRM ait la connaissance des produits, des flux, des risques transports
- pertinence des plans et des différents acteurs
- action de communication et d'information du GRM sur l'analyse des risques par un présentateur qualifié ainsi que la présentation des plans lors de la prochaine réunion.
- Raffinerie du Midi annonce une augmentation du trafic de **40 %** pour l'an prochain. Rotation actuelle de 16000 camions/an.

SNCF

Information PPI de Raffinerie du Midi et de LBC par M. Amiel, DRIRE

Suite infos sur pollution cuvette rétention chez LBC et pollution ex SAADEG

Invitation du Cdant Geisler à la fête des pompiers , Ste Barbe, le 08 décembre après envoi de la liste du GRM par le secrétaire.

Suite à venir avec SNCF.

*Prochaine réunion 10.11.2001 à 15h*

*Examen : A.N. AMIANT.P. et NICH.N.*





le 18.10.2009

5 3 2 i Presente

Qualité + Adresse Téléphone  
Fax

Groupes Disques majeurs

BOTTEAU Michel

IGAC Michel

ANIEL Michel

CHARRIER Daniel

Cdt Patrick GEISLER

Patrick AVEZARD

Marie-Françoise BOULAY

Kevier SANZ

Danièle BIRLES

Roseal BLAN

CLAVERIE Gérard

Philippe Irandekiac

Corinne Courège

changement  
nouvelle corolomias

Daniel BIRETOUT

François Jaquet

E.I. Bayonne 0559645527.

Directeur Franca 0559646342

DRIDE 05.59.52.37.20

RAFFINERIE du TIDS BOUCAU  
0559647108.

Service incendie de la communauté  
d'agglomération de BAYONNE ANGLET BIARRITZ

Adjt SIDPC / préfecture 64 / PAU

Contrôleur Transport. DDE Bayonne

Contrôleurs Div. Transp. DDE Bayonne.

cousillière Tauros

Mairie de Bayonne Service Environnement  
05.59.46.60.68 fax 05594661.15 (HB)

CADÉ : 64, AV LEMINE 40220 Tarnos  
0559642863.

directeur LBC Bayonne - Pd<sup>t</sup> de l'ADIUPS

Responsable mission de développement durable  
Communauté d'agglomération de BABS.

Tel : 05.59.44.72.95  
FAX : 05.59.44.72.99

ROF SNCF Bayonne  
Tel. 0559508221  
FAX 0559508330.

Maire Boucau

